



**Mémoire de la Coalition des psychologues du réseau public québécois (CPRPQ)
présenté au Gouvernement du Québec**

Optimisation de la formation en psychologie: point de vue de la CPRPQ

**Karine Gauthier, M.Ps., Ph.D., psychologue
Présidente de la CPRPQ**

**Jenilee-Sarah Napoléon, M.Sc., Ph.D., psychologue
Vice-présidente secrétaire de la CPRPQ**

**Catherine Serra-Poirier, Psy.D., Ph.D., psychologue
Vice-présidente liaison de la CPRPQ**

**Connie Scuccimarri, Ph.D., psychologue
Administratrice de la CPRPQ**

**Youssef Allami, Ph.D., psychologue
Administrateur de la CPRPQ**

Christiane Flessas, M.Ps., neuropsychologue

Optimisation de la formation en psychologie: point de vue de la CPRPQ

Résumé

Le 13 décembre 2022, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Déry, annonçait la mise en place d'un groupe de travail visant à « identifier de quelles manières et à quelles conditions les bacheliers de psychologie et d'autres disciplines connexes pourraient être mieux utilisés dans le domaine de la santé mentale des réseaux publics ou dans le privé »¹.

Suite à cette annonce, la Coalition des psychologues du réseau public québécois (CPRPQ) a participé aux consultations faites dans le cadre de ce groupe de travail et a rédigé ce mémoire pour présenter son point de vue sur le sujet. Les principales recommandations de la CPRPQ sont les suivantes:

- 1- En premier lieu, il est essentiel de **régler les problèmes d'attraction et de rétention des psychologues dans le réseau public** afin qu'ils puissent offrir des services psychologiques à la population et soient suffisamment nombreux pour superviser les doctorants et ainsi former la relève. Pour se faire, il faudra leur permettre d'avoir leur propre unité de négociation pour ensuite leur accorder un rattrapage salarial, afin de rendre leur salaire compétitif avec le secteur privé. L'écart salarial actuel avec le secteur privé est estimé à 44,3% en considérant les avantages sociaux du réseau public ainsi que les dépenses et les heures non rémunérées du secteur privé.
- 2- Nous recommandons que les psychologues cliniciens qui supervisent des étudiants détiennent un **titre de professeur associé de clinique** et reçoivent un **montant forfaitaire** des universités.
- 3- Les psychologues, comme les médecins, devraient être tenus de faire au moins une **partie de leurs stages cliniques dans le réseau public** pour être formés à intervenir auprès des gens avec les plus grands besoins qui présentent des problématiques complexes ainsi que pour apprendre à travailler en équipe interdisciplinaire.
- 4- Il serait souhaitable d'**augmenter le nombre d'universités** qui offrent le **D.Psy.** puisque ce parcours scolaire est plus court et orienté plus spécifiquement pour le travail clinique auprès de la population. Nous recommandons également d'améliorer les **sources de financement pour les étudiants** au D.Psy.
- 5- Avec l'augmentation de la complexité des problématiques de santé mentale, il pourrait être **préjudiciable à la population de diminuer les exigences de la formation pour devenir psychologues.**
- 6- Il est essentiel de bien **baliser les tâches que peuvent effectuer les bacheliers** et s'assurer que la Loi 21 soit respectée.

¹ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-ministre-pascale-dery-nomme-mme-helene-david-a-la-presidence-d-un-groupe-de-travail-sur-l-optimisation-de-la-formation-en-psychologie-883255580.html>

Note : le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

A. Quels sont les enjeux prioritaires ?

Le Québec fait face à un exode massif des psychologues du réseau public vers le secteur privé (Gauthier et al., 2023). Il ne manque pas de psychologues au Québec puisque nous avons le plus grand ratio de psychologues par habitant en Amérique du Nord, mais ces derniers pratiquent principalement et de plus en plus dans le secteur privé. Devant l'importante pénurie de psychologues dans le réseau public, nous ne devons pas encourager la mise place de solutions qui ne tiennent pas compte des vrais enjeux, c'est-à-dire les **problèmes d'attraction et de rétention des psychologues spécifiques au réseau public**.

Cela soulève la question suivante: en quoi ce travail d'optimisation de la formation des psychologues va permettre d'attirer et de retenir les psychologues dans le réseau public ? À quoi bon former davantage de psychologues si ces derniers continuent de désertir le réseau public ? Et la sous-question: est-ce que le gouvernement est à ce point convaincu de ne pas pouvoir attirer de nouveaux psychologues dans le réseau public qu'il cherche déjà à les remplacer par d'autres titres d'emploi ?

Utiliser d'autres professionnels au lieu des psychologues aurait un impact majeur sur la population qui n'aurait plus accès aux services spécialisés des psychologues dans le réseau public. Ceux-ci sont les experts de la santé mentale et leur expertise est essentielle, notamment pour évaluer et traiter les problématiques complexes et soutenir les équipes interdisciplinaires. Les différents intervenants œuvrant dans le domaine de la santé mentale ont tous un rôle essentiel à jouer, mais ils ont des compétences distinctes et complémentaires. Toutefois, priver la population de l'expertise des psychologues augmenterait grandement les risques de préjudices (p.ex., arrêts de maladie prolongée, invalidités) et les dépenses de l'état.

En investissant 155,5 millions de dollars annuellement pour embaucher 450 nouveaux psychologues à temps plein et offrir un rattrapage salarial aux psychologues du réseau, le Québec sauverait 228 millions par année en termes de visites chez les médecins de famille, de consultations à l'urgence et d'hospitalisations (Gauthier et al., 2021).

Par ailleurs, les psychologues sur le terrain rapportent une augmentation de la sévérité des problématiques de santé mentale dans les dernières années. La pratique a également changé avec l'arrivée du Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM). De plus en plus de psychologues expliquent qu'ils doivent se limiter à un nombre spécifique de séances, souvent 12, ce qui peut nuire aux personnes qui demandent de l'aide en leur mettant de la pression et en limitant leur chance de rétablissement (Journal de Montréal, 2022). Cela contribue également au phénomène des portes tournantes et nuit à l'attraction et la rétention des psychologues dans le réseau.

La solution identifiée par les psychologues et soutenue par 95% d'entre eux pour régler les problèmes d'attraction et de rétention dans le réseau public consiste en **la formation d'une unité de négociation de psychologues** (c.-à-d., un syndicat composé uniquement de psychologues) afin d'obtenir un rattrapage salarial significatif pour que les salaires soient compétitifs avec le secteur privé. La différence de rémunération est estimée à 44,3% en tenant compte des avantages sociaux du réseau d'une part, et d'autre part des heures non payées et des frais du privé (Gauthier et al., 2022).

La plupart des étudiants en psychologie (85%) souhaitent travailler dans le réseau public à la fin de leurs études (CPRPQ, 2022). Ils ont sincèrement à cœur de contribuer au bien-être de la population et des gens les plus vulnérables, mais les conditions salariales et l'autonomie professionnelle doivent être améliorées pour qu'ils rejoignent les rangs du réseau public. La seule façon d'être en mesure d'offrir un salaire compétitif avec le secteur privé est de changer la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales pour permettre aux psychologues de négocier directement leur salaire et leurs conditions de travail avec le gouvernement. En permettant aux psychologues d'avoir leur syndicat pour ensuite augmenter significativement leur rémunération, il serait possible de recruter plus de 790 nouveaux psychologues dans le réseau public en seulement trois ans. En effet, le nombre total de nouveaux psychologues était de 309 en 2021-2022 (OPQ, 2021-2022). Ainsi, 85% de ce nombre équivaut à environ 264 psychologues recrutés dans le réseau par année. Ce calcul ne prend pas en considération les psychologues qui ont quitté le réseau par dépit et qui souhaitent y revenir lorsqu'ils auront un syndicat qui leur est dédié et de meilleures conditions de travail.

B. Pourquoi ne serait-il pas stratégique de réduire la longueur des études pour devenir psychologue ?

Les psychologues œuvrant dans le réseau public travaillent auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées qui présentent des problématiques de santé mentale, neurodéveloppementales, neurodégénératives ou médicales complexes, lesquelles nécessitent une formation de pointe et un haut niveau d'expertise. Dans ce contexte, offrir des services psychologiques ou neuropsychologiques de qualité à la population ne pourrait pas être possible avec des études écourtées.

En effet, la **complexité des cas** rencontrés dans le travail clinique requiert des études poussées, le soutien de collègues plus expérimentés en début de pratique, de même que de la formation continue tout au long de la carrière. La solution pour offrir davantage de services d'évaluation psychologiques et de psychothérapie dans le réseau public de l'éducation et de la santé ne réside pas dans une diminution de la durée des études pour devenir psychologue/neuropsychologue.

Nous observons également un allongement de la formation requise dans certaines sous-spécialités de la psychologie aux États-Unis et dans certaines provinces canadiennes (par exemple, compléter un stage postdoctoral de deux ans pour pouvoir exercer en tant que neuropsychologue en milieu hospitalier en Ontario). Une augmentation des années d'étude est aussi notée dans plusieurs autres domaines. Par exemple, la formation pour devenir médecin de famille est passée de 5 à 7 ans et la formation pour devenir physiothérapeute et psychoéducateurs est passée du baccalauréat à la maîtrise (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2022).

Il serait dangereux pour la population québécoise de se voir offrir des services psychologiques par des professionnels ayant reçu une formation écourtée. En donnant à ces personnes un faux sentiment de compétence, il y a un risque de préjudice pour ceux qui reçoivent les services.

Par ailleurs, des études effectuées par les ordres professionnels ont démontré que, contrairement aux autres professionnels, les psychologues, qui étaient détenteurs d'une maîtrise à l'époque, ne se sentaient pas suffisamment équipés pour offrir des services de qualité à la population et cherchaient à obtenir de la supervision et des formations supplémentaires. Ainsi, la CPRPQ croit qu'il est primordial de **maintenir le doctorat obligatoire pour détenir le titre de psychologue** et de ne pas diminuer les exigences pour l'obtenir.

C. Le D.Psy.

La CPRPQ est d'avis qu'il faudrait plutôt donner une plus grande place au D.Psy. en:

- Augmentant le **nombre d'universités** qui offrent le D.Psy., puisque la formation est plus courte et axée sur la pratique clinique.
- Améliorant les **sources de financement** des étudiants au D.Psy., qui n'ont généralement pas accès aux bourses d'excellence dédiées à la recherche (Ph.D.).
- Toutefois, il sera seulement possible d'augmenter le nombre de places pour les étudiants au D.Psy. dans les universités quand les problèmes d'attraction et de rétention des psychologues du réseau public seront réglés à défaut de quoi il manquera de superviseurs pour former les futurs psychologues.

De plus, il serait souhaitable de faire des vérifications auprès des directeurs de recherche pour s'assurer que la charge de travail associée aux projets de recherche est raisonnable (p.ex., équivalent à un mémoire de maîtrise ou à un article scientifique) et encadrer le temps dont ils disposent pour remettre leurs corrections aux étudiants.

D. Meilleure reconnaissance du travail des psychologues superviseurs

Nous recommandons que les psychologues cliniciens reçoivent une plus grande reconnaissance pour leur contribution à la formation académique des étudiants, par exemple en leur donnant un **titre de professeur associé de clinique** (comme cela se fait en médecine). Ces derniers sont responsables du volet de la formation clinique qui est centrale à l'exercice de la profession. Ces psychologues devraient être **rémunérés par l'université** en plus de leur salaire dans le réseau comme cela est le cas pour les médecins. L'Université de Montréal a récemment proposé de rémunérer les cliniciens superviseurs, ce que nous félicitons. Les montants offerts (par exemple, 1000\$ pour la supervision d'un internat) ne nous apparaissent toutefois pas suffisants étant donné la charge de travail et les responsabilités que cela comporte.

À noter, avant 2022, les psychologues superviseurs n'obtenaient aucune compensation financière en lien avec leur tâche de superviseur. La nouvelle prime octroyée depuis mars 2022 (prime de 2%, offerte seulement les jours où ils supervisent directement l'étudiant) est cependant minime par rapport à la charge supplémentaire de travail et à la responsabilité que comporte la supervision d'un interne. Donc, présentement, il y a un manque de reconnaissance du travail des psychologues superviseurs.

D'ailleurs, l'un des obstacles majeurs à la possibilité de former plus de psychologues au Québec est le manque de psychologues dans le réseau public.

Mise en garde: si nous permettons à plus d'étudiants de faire leurs stages dans le secteur privé, il y a très peu de chances que ces derniers viennent travailler dans le réseau public par la suite. Les patients les plus vulnérables resteront sans ressource psychologique entraînant un phénomène de portes tournantes, une augmentation des dépenses pour le Québec (visites chez le médecin, hospitalisations, visites à l'urgence, appel à la police ou aux ambulanciers, recours à la protection de la jeunesse, arrêt de travail menant à une diminution de la productivité, etc.) et de la violence.

E. Les bacheliers en psychologie

Il existe déjà plusieurs postes d'agents de relations humaines (ARH) dans le réseau public comblés par des bacheliers en psychologie ou autres domaines connexes. Selon une demande d'accès à l'information effectuée par la CPRPQ au MSSS (2022), le nombre d'équivalents temps complet d'ARH a **augmenté** de 20,8 % dans le réseau de la santé entre 2020 et 2021. En contraste, le nombre d'équivalents temps complet de psychologues a **diminué** de 5,2 % (La Presse, janvier 2023). Il est important de s'assurer que ce ne sont pas seulement les actes réservés qui seront protégés, mais aussi les postes de psychologues. Plusieurs psychologues (50,4%) rapportent que des postes de psychologues ont été transformés en postes d'ARH, de travailleurs sociaux, de psychoéducateurs ou autres intervenants dans les 5 dernières années dans leur milieu de travail (sondage CPRPQ, mai 2021; N = 1087 psychologues). Ainsi, les postes de psychologues ne sont donc pas protégés dans plusieurs milieux de travail, ce qui risque de contribuer à leur diminution.

Dans le réseau public, il existe déjà plusieurs postes en relation d'aide occupés par des personnes avec un baccalauréat en psychologie ou dans un domaine connexe :

- Agent de liaison (p. ex., contact avec écoles dans le réseau de la santé), intervenant communautaire, agent de probation, conseiller en rééducation, intervenant en centre jeunesse ou centre de réadaptation, intervenant psychosocial, intervenant en dépendance, conseiller clinique, agent d'intervention/gestion de crise.

- Exemples de tâches effectuées par un intervenant à la DPJ : soutien, évaluation des situations signalées et/ou de l'environnement ou l'enfant vit, évaluation des facteurs de protection, de risque, supervision de visites entre parent et enfant, etc.

- Exemples de tâches effectuées par un intervenant communautaire en maison de transition : soutien, suivi de cas, appels de vérification, rédaction de plan d'intégration dans la communauté, évaluation communautaire avec des personnes-ressources (parent, conjoint(e), ami(e)) dans le but de comprendre comment la personne peut être soutenue, etc.

Les bacheliers pourraient également œuvrer auprès des policiers pour les accompagner lors d'appels de problématiques de santé mentale ou travailler à l'accueil psychosocial des CLSC.

Mise en garde: les bacheliers en psychologie ne font pas partie d'ordres professionnels. Ainsi, leur pratique n'est pas réglementée, encadrée ni surveillée par des inspections professionnelles comme cela est le cas pour les psychologues ou les autres professionnels comme les travailleurs sociaux qui sont régis par des ordres professionnels. Il est essentiel de s'assurer que leurs tâches ne dépassent pas leur niveau de formation sinon le public sera à risque de subir des préjudices. Il ne faudrait pas, par exemple, qu'une conseillère en rééducation se permette de poser des diagnostics de déficience intellectuelle chez les enfants. L'évaluation se ferait alors en dehors de son champ de compétence, ce qui pourrait entraîner une erreur de diagnostic et un risque élevé de préjudice grave.

Par ailleurs, il est important de souligner que le baccalauréat en psychologie est très théorique et ne prépare pas à l'intervention sur le terrain. Ainsi, nous recommandons d'ajouter les éléments suivants dans le baccalauréat en psychologie :

- Un **cours d'éthique et de déontologie** pour comprendre la différence entre soutien, intervention de crise et psychoéducation et la psychothérapie (haut taux de préjudice) et les autres types d'interventions ou évaluations qui peuvent être faits par des psychologues et neuropsychologues. Présenter des études de cas de poursuites par l'OPQ pour pratique illégale.
- Un **stage** afin que les futurs employés comprennent la différence entre soutien ou intervention de crise (tâches possibles pour ceux qui occupent un emploi comme ARH) et l'évaluation des troubles mentaux/neuropsychologiques et la psychothérapie (actes réservés, loi 21).

Nous devons **protéger le public** et **ne pas diminuer la qualité des soins** offerts à la population sinon nous risquons d'encourager le phénomène des portes tournantes et les épuisements professionnels chez les employés qui ne sont pas suffisamment formés pour accomplir certaines tâches.

Mise en garde: les psychologues et neuropsychologues consultés ne sont pas en faveur de l'idée que d'autres employés passent les **tests** qui seront utilisées dans leurs propres évaluations:

- Ils considèrent essentiel de pouvoir observer le patient, apprécier la qualité de ses efforts, tester les limites au besoin, etc.
- Dans les provinces où l'évaluation est faite par un psychométricien, les psychologues rapportent que cela ne sauve pas nécessairement de temps. Le lien de confiance doit être bien établi avec le psychométricien afin d'éviter que le psychologue en subisse les conséquences (p.ex., plaintes, altération du jugement clinique). La formation des psychométriciens exige habituellement une maîtrise dans les autres provinces ou états américains dans lesquels ce titre d'emploi existe.
- Les conséquences possibles d'une mauvaise passation de test par une personne qui n'est pas suffisamment formée sont non-négligeables: certains tests psychométriques (p.ex., de la famille de tests Wechsler) ne peuvent être réadministrés qu'après un délai de plusieurs mois. Cela est aussi le cas pour plusieurs tests projectifs, comme le Rorschach. Ainsi, une mauvaise administration peut entraîner des obstacles sévères à l'évaluation adéquate d'un usager et nuire au bon jugement du clinicien. Conséquemment, la CPRPQ ne recommande donc pas cette avenue.

F. Délais d'attente pour voir un psychologue au privé

Dans le communiqué de presse daté du 13 décembre 2022 de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Déry, il y est suggéré d'utiliser les bacheliers dans le secteur privé. Toutefois, il est important de noter que les **délais d'attente semblent redevenus raisonnables pour plusieurs psychologues au privé à l'heure actuelle** (de quelques jours à quelques semaines; ce qui n'était pas le cas lors de la pandémie) et sont beaucoup moins longs que dans le réseau public. Une enquête récente suggère que le temps médian pour voir un psychologue du secteur privé est de 2 semaines au Québec avec une moyenne de 6 semaines (Simard, 2022). Les temps d'attente pour voir un psychologue dans le réseau public est souvent de 6 à 24 mois.

Conclusion

La priorité est de régler les problèmes d'attraction et de rétention des psychologues du réseau public puisque le Québec vit une grande fuite de ces professionnels vers le secteur privé. En permettant aux psychologues d'avoir un syndicat qui leur est dédié pour ensuite leur offrir un rattrapage salarial significatif et améliorer leur autonomie professionnelle, il serait possible de recruter plus de 790 nouveaux psychologues dans le réseau public en seulement trois ans.

Ensuite, il sera possible d'optimiser la formation en psychologie au Québec puisque nous aurons suffisamment de superviseurs pour former la relève dans le réseau de la santé et de l'éducation. Nous recommandons entre autres: 1) d'augmenter le nombre d'universités qui offrent le D. Psy.; 2) d'offrir des sources de financement aux étudiants qui choisissent ce profil; 3) d'offrir une compensation financière aux superviseurs cliniques sous forme de montant forfaitaire; 4) d'améliorer le programme de baccalauréat en psychologie; 5) de mieux encadrer les bacheliers afin de leur offrir des emplois qui cadrent avec leur niveau de formation. Le tout, afin de réduire les risques de préjudices pour la population.

En mettant l'ensemble de ces solutions en place, nous pourrions améliorer l'accès aux meilleurs soins pour les gens les plus vulnérables qui présentent des enjeux de santé mentale.

Étant donné la complexité des problématiques de santé mentale actuelles, nous ne croyons pas qu'il serait judicieux de diminuer les exigences de la formation pour devenir psychologue, et même que cela pourrait être préjudiciable.

La CPRPQ est disponible pour continuer de collaborer avec le gouvernement afin d'améliorer l'accès aux psychologues pour les Québécois et les Québécoises.

Références

Coalition des psychologues du réseau public québécois [CPRPQ] (2021). *Sondage CPRPQ psychologues - mai 2021*.

Coalition des psychologues du réseau public québécois [CPRPQ] (2022). *Sondage CPRPQ étudiants - septembre 2022*.

Gauthier, K., Serra-Poirier, C., Marchica, L. & Scuccimarri, C. (2023). Psychologues du réseau public : enjeux et solutions pour une meilleure accessibilité. Coalition des psychologues du réseau public québécois.

https://www.coalitionpsy.org/files/ugd/479504_11f24a45c86a4c2794cad6263d50ba48.pdf

Gauthier, K., Serra-Poirier, C., Marchica, L. & Scuccimarri, C. (2021). Psychologues du réseau public : économies pour le Québec et désengorgement des urgences. Coalition des psychologues du réseau public québécois.

https://www.coalitionpsy.org/files/ugd/479504_c57fb2cdf1e42278751fd45d6452a37.pdf

La Presse (3 janvier 2023). Formation en psychologie: Évitions les raccourcis.

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-01-03/formation-en-psychologie/evitons-les-raccourcis.php>

Le Journal de Montréal (19 janvier, 2022). Pour l'accès aux psychologues dans le réseau public,

<https://www.journaldemontreal.com/2022/01/19/pour-laces-aux-psychologues-dans-le-reseau-public>

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2022).

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/c-26.%20r.%202#se:1_14

Rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec (2021-2022).

https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/898645/OPQ_RapportAnnuel_2021-2022_Web.pdf/9d01bc12-6d7a-9eee-80ae-3d4191752f3c?t=1665685319501

Simard, P. (2022). Délais et tarifs des psychologues en cabinet privé. Ok Ensemble Inc.